

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association Villes internet - cotisation 2026

N° : VA_DEC2026_443

Service : Assemblées et secrétariat des élus

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De renouveler pour 2026 l'adhésion de la Ville à l'association Villes internet.

L'association Villes Internet a pour mission de défendre les valeurs républicaines, de service public et de démocratie locale, dans une société où l'accès à Internet est devenu un droit humain fondamental reconnu par l'ONU.

Le montant de la cotisation pour 2026 s'élève à 4 405,52 €.

Imputation comptable : 6281 020

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.5 Informatique

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 18 juin 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225536-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 3 juillet 2026